

uide des **études**



Organisation
LMD
Débouchés
Langues
Erasmus
Stages
Vie associative
...

ÉTUDES VÉTÉRINAIRES

EDITO

BONJOUR À TOUTES ET À TOUS !

Nous sommes très heureux de vous présenter ce Guide des études vétérinaires, publié par Yvon Mag' et Epicure 3.0.

Ce guide n'est ni un inventaire des trucs et astuces pour réussir vos études, ni un manifeste sur l'enseignement supérieur : nous avons plutôt l'ambition d'explorer un large pan des contenus de la filière vétérinaire par une approche pragmatique et concrète.

Des débouchés nombreux souvent méconnus

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations dans les pages qui suivent notamment une présentation des concours et des possibilités de spécialisation, mais également un aperçu des débouchés de la filière ceux-ci sont plus nombreux qu'il n'y paraît, car ils ne se limitent pas aux seuls soins aux animaux domestiques.

C'est pourquoi la diversité des métiers proposés nécessite de bien réfléchir à ses envies et ses attentes en terme de carrière professionnelle.

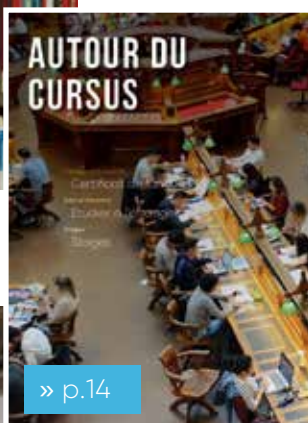
Ce guide vous présentera aussi des indications sur les aides sociales et la vie étudiante, car un étudiant est également un citoyen et un acteur de la vie de la Cité.

Par ailleurs, si ce guide vous donne envie de vous investir dans la vie de votre établissement, n'hésitez pas à contacter votre association étudiante qui se fera un plaisir de vous accueillir et de vous intégrer dans ses nombreuses activités d'animation, de services et de représentation.

**La rédaction
mag.yvon.eu**



SOMMAIRE



5 CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES ÉTUDES VÉTÉRIAIRES

9 LE LMD, COMMENT ÇA MARCHE ?

10 QUELS DÉBOUCHÉS ?

15 LE CLES , CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES

18 ERASMUS, L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

19 LE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL : UN INCONTOURNABLE

21 LE CROUS, LES ŒUVRES SOCIALES
AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

22 LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES,
ANIMATRICES DE LA VIE ÉTUDIANTE

26 LA MUTUELLE ÉTUDIANTE : LE PARTENAIRE SANTÉ &
ASSURANCES

Le guide des études est une publication de la société Epicure 3.0.

Dépôt légal : à parution Septembre 2020

Directeur de publication : Nicolas Decloux
nicolas.decloux@gmail.com

Rédaction : Fabien Cluzel - Rémi Raher

PAO : Lorenzo Carpagnano - Fabien Cluzel

FILIÈRE & DÉBOUCHÉS

Accès

Accès

Cursus

Cursus

Concours

Concours

Organisation

Organisation

Spécialisations

Spécialisations

CE QU'IL FAUT SAVOIR

SUR LES ÉTUDES VÉTÉRIAIRES

Il y a vétérinaire... et vétérinaire ! En effet, le métier est plus diversifié qu'il n'y paraît. Le vétérinaire clinicien travaille le plus souvent en ville et s'occupe pour l'essentiel des animaux de compagnie. Il intervient en tant que médecin, chirurgien, radiologue, pharmacien et anesthésiste des chiens, chats et NAC (nouveaux animaux de compagnie). Il exerce alors en cabinet vétérinaire, ou éventuellement en clinique lorsque les soins requièrent des équipements lourds.

Mais il y a aussi le vétérinaire des campagnes, qui s'occupe d'animaux qui n'ont pas le même gabarit (et les mêmes problématiques) que nos animaux de compagnie : vaches, chevaux, moutons, taureaux... Ce véto là se déplace dans les fermes, les élevages ou les centres équestres pour les mises bas, les vaccinations et autres soins. Il apporte également son assistance technique et des conseils aux éleveurs (alimentation, fécondité, installations...).

Enfin, une minorité interviennent auprès des zoos, tandis que d'autres ne travaillent pas au contact direct des animaux, mais dans des laboratoires ou dans l'industrie pour la mise au point de médicaments ou d'aliments pour animaux, ou encore pour le contrôle sanitaire de la viande.



L'ACCÈS AUX ÉCOLES VÉTÉRIAIRES

En France, quatre établissements d'enseignement supérieur, dépendant du ministère de l'Agriculture, forment des vétérinaires :

- Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (www.vet-alfort.fr)
- Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (www.envt.fr)
- Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique – ONIRIS (www.oniris-nantes.fr)
- Ecole nationale vétérinaire de Lyon - VetAgro Sup (www.vetagro-sup.fr)

Accessibles sur concours après une prépa de deux ans, elles délivrent un diplôme à l'issue de cinq années de formation théorique et clinique.

A noter que le diplôme permet d'exercer en France et dans toute l'Union Européenne : les écoles vétérinaires françaises sont en effet reconnues par l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEEV).

CURSUS

Le cursus pour devenir vétérinaire comporte sept années d'études après le baccalauréat :

- deux ans avant le concours d'entrée national (prépa)
- quatre ans de formation initiale
- un an d'approfondissement

Enfin, à l'issue l'année d'approfondissement, l'étudiant soutient devant un jury une thèse de doctorat vétérinaire qui lui donne le titre de Docteur vétérinaire.

Les étudiants peuvent aussi, après avoir validé les trois premières années de la formation initiale, accéder à une deuxième année de master recherche et préparer un doctorat d'université.

8 CONCOURS ET 4 ÉCOLES

Chaque année, entre 500 et 600 étudiants sont admis et répartis à part égale dans les quatre écoles vétérinaires, à l'issue de différents concours :

- concours A : ouvert aux étudiants issus de classe préparatoire biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) ; c'est voie d'accès majoritaire, qui représente un peu moins de 80 % des étudiants recrutés.
- concours A-TB : il est destiné aux étudiants issus de classes préparatoires réservées aux titulaires de baccalauréats technologiques ayant suivi les spécialités sciences du vivant et sciences et technologie (environ 2 % des étudiants recrutés).
- concours B : ouvert aux étudiants issus d'une L3 de filière scientifique (près de 10 % des étudiants recrutés) et de L2 à partir de 2021.
- concours C : organisé pour les étudiants titulaires de DUT dans le domaine de la biologie, ainsi que de certaines spécialités de BTS ou de BTSA (7 à 8 % des admis).
- Concours C2 : ouvert aux étudiants de la filière universitaire technologique, dans les quatre spécialités suivantes : Chimie, Génie Biologique, Génie Chimique- Génie des Procédés et Hygiène-Sécurité-Environnement.
- concours D : concours sur titre (très minoritaire) ouvert aux titulaires du grade de docteur en médecine, de docteur en pharmacie, de docteur en chirurgie dentaire, ou d'un master avec une dominante biologie.
- Concours E : ouvert depuis 2015, il est réservé aux étudiants des Ecoles normales supérieures de Cachan et de Lyon admis en liste principale par

la voie A lors de la session de concours précédente.

- concours apprentissage : ouvert aux étudiants inscrits en deuxième année de préparation d'un diplôme professionnel de deux années d'études supérieures.

Attention : le nombre d'inscriptions à l'ensemble de ces concours est limité à deux, à raison d'une seule inscription par année.

Les préparations aux concours

Les prépas agro-véto BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre, permettent de postuler aux concours des écoles d'ingénieurs, des écoles vétérinaire ou des ENS (École normale supérieure). Une cinquantaine de lycées publics et privés proposent ces prépas agro-véto, accessibles sur dossier (candidature pendant la classe de terminale). La scolarité y est exigeante, avec un programme chargé en biologie-géologie, mathématiques, physique, chimie, un peu de français et de philo, ainsi que des TIPE (travaux d'intérêt personnel encadrés).

Sachez aussi que certaines universités proposent à leurs étudiants de certaines licences scientifiques de préparer les concours des écoles vétérinaires.

Un accès direct à partir de 2021

En 2021, les élèves de classe terminale qui souhaitent devenir vétérinaire pourront s'inscrire via Parcoursup dans les écoles nationales vétérinaires (ENV). 160 places seront disponibles selon des modalités d'inscriptions pré-définies (dossier scolaire et entretiens).

Ces étudiants suivront une année de cycle préparatoire intégré d'un an dispensé dans les écoles vétérinaires.

Pour tout savoir sur les concours

Le SCAV, service des concours agronomiques et vétérinaires, fournit des informations complètes sur tous les concours :

<http://www.concours-agro-veto.net>

Le concours A, quelles épreuves ?

C'est probablement le concours que vous passerez si vous suivez la voie classique. Voici les disciplines sur lesquelles il porte :

Epreuves écrites d'admissibilité :

SVT, épreuve sur support de documents

Composition de Français

Physique-Chimie, résolution de problème

Méthodes de calcul et de raisonnement

Biologie, épreuve de synthèse

Modélisation mathématique et informatique

Physique-Chimie, analyse de documents scientifiques

LV obligatoire : Anglais

Epreuves orales d'admission (si vous avez passé le cap de l'admissibilité) :

Oral de Biologie

Epreuve pratique de biologie

Travaux d'initiative personnelle encadrés

Physique-Chimie, argumentation et échange

Physique-Chimie, activité expérimentale

Mathématiques pratiques et Informatique

Oral de géographie

LV obligatoire : Anglais

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cursus vétérinaire s'articule en deux temps.

Un tronc commun de huit semestres comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, pratiques et de formation clinique, validé par le Diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV). Comme partout en Europe, chaque semestre correspond à 30 crédits.

Ces quatre années sont suivies d'une année d'approfondissement des connaissances dans un secteur professionnel choisi :

- animaux de production
- animaux de compagnie
- équidés
- santé publique vétérinaire
- recherche
- industrie

Les unités d'enseignement permettent l'organisation de cursus associant deux domaines professionnels.

La validation de cette année permet de soutenir la thèse de doctorat vétérinaire, seul diplôme permettant d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux.

La formation d'approfondissement dispensée dans le domaine professionnel de la recherche est mise en œuvre par le suivi d'une formation conduisant à l'obtention d'un diplôme national de master à finalité recherche.

Une formation beaucoup plus courte : auxiliaire spécialisé vétérinaire

À la fois secrétaire médical et aide-soignant, l'ASV assiste le vétérinaire en cabinet. Il prend les rendez-vous, accueille les clients et leurs animaux, entretient les cages, désinfecte le matériel, commande les médicaments... Il assiste aussi le vétérinaire lors des opérations et veille sur les animaux à leur réveil. Le domaine commercial est aussi important : vendre des produits de nutrition animale ou de parapharmacie en conseillant la clientèle est indispensable à l'économie du cabinet.

Ce diplôme se prépare en un an après le bac, ou deux ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pour en savoir plus : <http://apform.fr/jeunes-candidat-asv-gipsa>

LES SPÉCIALISATIONS

Il est possible, après avoir validé son diplôme d'Etat de docteur vétérinaire (DEV), de préparer une spécialisation :

Bac + 8 :

[Certificat d'études approfondies vétérinaires \(CEAV\) en gestion de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires](#)

[Certificat d'études approfondies vétérinaires \(CEAV\) en pathologie animale et régions chaudes](#)

[Certificat d'études approfondies vétérinaires \(CEAV\) en santé publique vétérinaire](#)

Bac + 9 et plus :

[Diplôme d'études spécialisées vétérinaires \(DESV\) en anatomie pathologie vétérinaire](#)

[Diplôme d'études spécialisées vétérinaires \(DESV\) en chirurgie d'animaux de compagnie](#)

[Diplôme d'études spécialisées vétérinaires \(DESV\) en élevage et pathologie des équidés](#)

[Diplôme d'études spécialisées vétérinaires \(DESV\) en médecine interne des animaux de compagnie option cardiologie](#)

[Diplôme d'études spécialisées vétérinaires \(DESV\) en ophtalmologie vétérinaire](#)

[Diplôme d'études spécialisées vétérinaires \(DESV\) en santé et productions animales en régions chaudes](#)

[Diplôme d'études spécialisées vétérinaires \(DESV\) en sciences de l'animal de laboratoire](#)

Une profession réglementée

La formation du vétérinaire, l'accès à l'exercice professionnel et l'exercice professionnel lui-même sont réglementés.

Dans le domaine plus précis de la médecine et de la chirurgie des animaux, le vétérinaire a un monopole d'exercice. Le vétérinaire a ainsi des prérogatives qui sont autant de droits, lesquels impliquent en revanche autant de devoirs qui figurent dans un Code de déontologie.

Le vétérinaire a des obligations vis-à-vis de ses confrères mais aussi et surtout vis-à-vis des usagers de la profession. L'État a confié à la profession elle-même, indépendante et responsable, organisée en un Ordre, la mission de son propre contrôle administratif et celle du maintien de sa discipline.

L'Ordre des vétérinaires, institution de droit privé investie d'une mission de service public, tout en assurant la cohésion de la profession, garantit la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Source : Ordre national des vétérinaires : <https://www.veterinaire.fr>



LE LMD

COMMENT ÇA MARCHE ?

Toutes les universités et la plupart des écoles supérieures sont aux normes LMD :

Licence
(bac +3)

Master
(bac +5)

Doctorat
(bac +8)

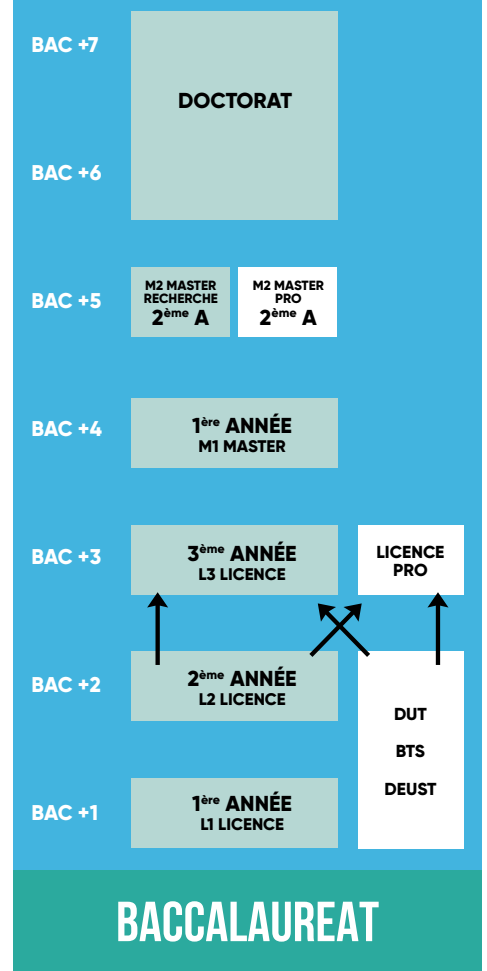
d'où son nom **LMD**.

Le LMD repose sur un système de points, dit ECTS (European Credit Transfer System) qui, appliqué à tous les diplômes nationaux, permet de faire reconnaître son parcours partout en Europe. Ainsi :

- la licence obtenue après trois années (L1, L2 et L3) est validée par l'obtention de 180 crédits ECTS (6 semestres de 30 points chacun)
- le master se prépare en 2 ans (le master 1 et le master 2) ; il est validé par l'obtention de 120 ECTS (4 semestres de 30 points) après la licence,
- soit 300 crédits et 10 semestres au total pour un bac +5.

Chaque cursus et chaque UE sont articulés en crédit ECTS, qui sont en quelque sorte l'euro de l'enseignement supérieur ! Ces crédits permettent d'évaluer l'ensemble du travail effectué par l'étudiant pendant un semestre (cours, TD, TP, mémoire, stage...). Un semestre équivaut à 30 crédits ; ainsi, le cursus licence est organisé en 6 semestres et vaut 180 crédits et un cursus Master organisé en 4 semestres équivaut à 120 crédits.

LE LMD À L'UNIVERSITÉ



Chaque étudiant qui obtient la moyenne à une UE se voit attribuer le nombre de crédits correspondants. Les crédits sont obtenus par validation des UE et sont transférables dans les autres universités françaises mais aussi européennes.

QUELS DÉBOUCHÉS

APRÈS DES ÉTUDES VÉTÉRINAIRES ?

Les débouchés sont plus nombreux qu'il n'y paraît pour les vétérinaires, et ne se limitent pas aux seuls soins aux animaux domestiques. Cependant, si la formation initiale est peu ou prou identique (sous réserve de formation complémentaire ou de spécialisation), la diversité des métiers proposés nécessite de bien réfléchir à ses envies et ses attentes en terme de projet professionnel. Tour d'horizon.

VÉTÉRIKAIRE PRATICIEN POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

A la fois médecin, pharmacien, anesthésiste et chirurgien, il s'occupe de la santé et du bien-être de tous les animaux de compagnie, y compris ce qu'on appelle les NAC, nouveaux animaux de compagnie (petits rongeurs, reptiles, oiseaux exotiques...). Il joue un rôle de conseil important en matière de nutrition, d'hygiène, de reproduction et de comportement. Bon communicant, il doit également gérer avec tact ses relations avec le propriétaire de l'animal.

Appelé aussi vétérinaire canin bien qu'il ne s'occupe pas que des seuls chiens, il représente aujourd'hui la majorité des praticiens en exercice. Il exerce seul ou en groupe, soit au sein d'un établissement de soins vétérinaires (cabinet, clinique, centre hospitalier vétérinaire, ou centre de vétérinaires spécialistes). Il est souvent assisté d'un(e) ou plusieurs auxiliaires spécialisés vétérinaires.

Très majoritairement, ces vétérinaires exercent à plein temps une profession libérale qui demande une importante disponibilité. Ils doivent assurer la continuité des soins 24h sur 24 aux animaux qui leur ont été confiés et aussi assurer un service de garde, soit au sein de leur structure, soit en se regroupant et en organisant un tour de garde avec d'autres vétérinaires.

VÉTÉRIKAIRE PRATICIEN RURAL (OU MIXTE), VÉTÉRIKAIRE D'ANIMAUX DE FERME, VÉTÉRIKAIRE DES ÉLEVAGES HORS-SOL

Ce sont les médecins et chirurgiens des animaux de ferme dits de rente, élevés dans le secteur agricole, tels que les bovins, ovins, caprins, volailles (sans oublier la pisciculture). Une partie importante de leur travail consiste à faire de la prévention : prophylaxie (processus actif ou passif ayant pour but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation des maladies), et prévention des maladies contagieuses transmissibles à l'homme. Ce sont donc des partenaires privilégiés de l'éleveur, auprès duquel ils interviennent comme de véritables conseillers technique et sanitaire. Actuellement, la pratique rurale pure disparaît au profit d'une activité mixte (animaux de compagnie et de production).

VÉTÉRIKAIRE CONSEIL ET INGÉNIEUR DE L'ÉLEVAGE

Comme les précédents, ce véto est le médecin et le chirurgien des animaux de rente. Il intervient en cas d'urgence mais aussi dans le cadre de bilans sanitaires d'élevages et de visites de suivi programmées avec son véhicule spécialement aménagé. Il intervient aussi dans des structures accueillant de grands animaux.

Responsable de la prescription des médicaments vétérinaires, il veille à leur utilisation raisonnée, notamment pour s'assurer que ceux-ci ne se retrouvent pas dans l'assiette du consommateur.

En tant qu'ingénieur de l'élevage, il s'intéresse à la prévention des maladies de l'élevage, à la nutrition et à l'alimentation, aux programmes de reproduction et de sélection (échographies, inséminations artificielles...), ainsi qu'à la conception des bâtiments et à l'économie des exploitations.

A noter que dans les élevages, la notion de médecine de groupe (le vétérinaire soigne l'élevage) prend le pas sur celle de médecine individuelle (le vétérinaire soigne un animal).

VÉTÉRINAIRE EN ABATTOIR

Dans chaque abattoir, un vétérinaire référent est responsable de l'inspection des viandes. Il dépend de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) rattaché au ministère de l'Agriculture.

Beaucoup de ces vétérinaires exercent une activité libérale rurale parallèle. Le travail en abattoir est ainsi une activité qui se rajoute au travail quotidien du praticien. On parle alors de vétérinaire vacataire de l'Etat (dans le sens où ils ne sont pas fonctionnaires). En revanche, les vétérinaires d'abattoir au sens strict sont des agents employés par l'Etat. Ils ont pour mission d'assurer la salubrité des carcasses et abats des animaux expédiés depuis l'abattoir et destinés à des ateliers de découpe et de transformation. En plus d'œuvrer pour la santé publique, ils veillent au respect du bien-être animal, en assurant l'abattage des animaux dans des conditions conformes aux textes législatifs européens.

Leur travail implique aussi la gestion administrative du service vétérinaire de l'abattoir. Ils gèrent les agents des services vétérinaires qui contrôlent les carcasses et les abats et mettent de côté les éléments présentant des anomalies. Au final, c'est à eux de décider de la saisie de la pièce ou de la mise sur le marché de la consommation.

VÉTÉRINAIRE ÉQUIN

Le développement de l'équitation a créé un véritable appel d'air et les vétérinaires équins sont de plus en plus nombreux, bien que la plupart interviennent sur d'autres animaux que le cheval de sport et loisir. Toutefois, la diversité des types d'utilisation du cheval (courses, concours hippiques, dressage, attelage, endurance, loisirs, élevage, etc.), et la spécificité de

la médecine et de la chirurgie équine, conduisent beaucoup de praticiens à se former de manière spécifique.

Le praticien équin intervient en grande partie au chevet de l'animal (club, écurie, pâture, haras, ...) mais aussi de plus en plus dans des cliniques spécialement équipées. Il intervient dans les domaines de la nutrition, de la dentisterie, de la prévention des maladies (vaccins, vermifuges), ainsi que dans des domaines plus spécifiques : ophtalmologie, rhumatologie, cardiologie... La chirurgie fait aussi partie de ses compétences (castration, plaies, fractures). Certains vétérinaires équins se sont également formés en ostéopathie.

VÉTÉRINAIRE DANS L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Dans la mesure où les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires cherchent à découvrir, mettre au point, produire et commercialiser des médicaments destinés au traitement de l'ensemble des espèces animales, des vétérinaires sont présents à différents stades du cycle de vie du médicament :

- **recherche** : pour identifier les substances actives les mieux adaptées afin d'en faire un médicament. La recherche se déroule au sein du laboratoire et en collaboration avec des organismes privés ou publics de recherche fondamentale et appliquée.
- **développement** : c'est la phase lors de laquelle on transforme la molécule en médicament administrable. Des vétérinaires travaillent dans ces unités de recherche pour commanditer et coordonner un certain nombre d'études telles que : formulation, dose à administrer, schémas d'administration, nature du conditionnement, stabilité, durée de validité, innocuité et éventuels effets toxiques, efficacité.
- **enregistrement** : le vétérinaire a ici en charge la rédaction des dossiers d'autorisation de mise sur le marché (AMM) et l'interface avec les experts et les administrations.
- **production et assurance qualité** : la fabrication de médicaments vétérinaires s'effectue dans des établissements autorisés et régulièrement inspectés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) et l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV). Toutes les opérations de fabrication se déroulent sous la responsabilité d'un vétérinaire ou d'un pharmacien

responsable. Des vétérinaires participent également à l'assurance qualité et aux contrôles nécessaires à la commercialisation des produits finis.

- **marketing** : avant et lors du lancement du médicament, le marketing cherche à faire connaître et promouvoir ses caractéristiques (composition, indications, mode d'emploi...). Une information accompagne le produit tout au long de sa vie, et de nouvelles données peuvent apparaître, comme de nouvelles indications par exemple. L'ensemble de ces informations scientifiques et commerciales est élaboré conjointement par des vétérinaires techniques et le service marketing.
- **pharmacovigilance** : des vétérinaires ont pour mission de répertorier et analyser tous les effets indésirables potentiellement attribués aux médicaments.

VÉTÉRINAIRE DANS L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

En contrôlant la qualité et les mesures d'hygiène à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, il veille à la sécurité sanitaire des aliments et intervient aussi bien dans la conception et l'élaboration de l'alimentation animale qu'humaine.

VÉTÉRINAIRE DANS LA RECHERCHE

Des vétérinaires exercent dans le secteur de la recherche fondamentale ou appliquée, pouvant appartenir à différents organismes de recherche (INRA, CIRAD, CNRS, IRD, INSERM, Institut Pasteur). Ils peuvent également être enseignant-chercheur dans les écoles vétérinaires.

L'étudiant vétérinaire qui souhaite s'orienter vers la recherche réalise en fin de cursus un master 2 recherche dans domaine de recherche spécifique (épidémiologie, microbiologie, bactériologie, virologie, parasitologie, pharmacologie, génétique, physiopathologie, immunologie...), qu'il complète par la suite par une thèse d'université (doctorat, bac + 8).

Ils sont très peu nombreux, mais il y en a : des vétérinaires exercent aussi dans des parcs zoologiques ou encore pour des parcs naturels (faune sauvage).

INSPECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE (ISPV)

Fonctionnaire ([concours et formation complémentaire](#)) ou agent contractuel de l'État, il surveille la qualité des aliments d'origine animale, l'alimentation en restauration collective, contrôle les importations, et participe ou coordonne la veille épidémiologique et la prophylaxie sur le territoire.

La majorité des vétérinaires inspecteurs contractuels contrôlent le fonctionnement des abattoirs et supervisent l'inspection ante et post mortem des animaux avec trois objectifs principaux :

- détecter des maladies contagieuses qui n'auraient pas été repérées en élevage,
- veiller au respect des règles de protection animale,
- s'assurer de la sécurité des viandes mises sur le marché.

HYGIÉNISTE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Ce spécialiste est investi d'un mandat sanitaire délivré par les pouvoirs publics auxquels il rend compte, dans le cadre de la prophylaxie et de la police sanitaire des grandes maladies réputées légalement contagieuses ou des maladies transmissibles à l'homme.

VÉTÉRINAIRE EN LABORATOIRE PUBLIC

Dans chaque département, un laboratoire d'analyses, généralement rattaché au Conseil départemental, assure des missions de veille sanitaire en santé animale, hygiène de l'alimentation, eaux et environnement, et productions de la mer.

Les vétérinaires en laboratoire départemental peuvent être chargés de la direction, de l'organisation et du fonctionnement du laboratoire dans lequel ils travaillent.

Dans le domaine de la santé animale, les vétérinaires biologistes organisent ou effectuent des analyses pour les éleveurs, assez souvent à la demande de l'administration vétérinaire, pour les prophylaxies collectives en particulier. Dans le domaine du diagnostic, ils peuvent aussi réaliser des examens biologiques sur prescription des vétérinaires praticiens ou à la demande des éleveurs.

Mais ce sont surtout les analyses parasitologiques, sérologiques, bactériologiques et virologiques qui constituent l'activité principale des laboratoires départementaux dans le domaine de la santé animale

Le recrutement en qualité de vétérinaire biologiste territorial intervient après inscription sur une liste d'aptitude établie après concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire.

VÉTÉRIINAIRE DES ARMÉES

Les vétérinaires du service de santé des armées ont des activités de contrôle et de conseil au profit des trois armées (mer, terre et air) et de la gendarmerie. Ils assurent les soins aux animaux militaires et de la gendarmerie et veillent à l'application des dispositions réglementaires relatives à la protection animale et à l'hygiène de la restauration collective.

Ils peuvent aussi intervenir dans préparation des opérations extérieures, notamment pour établir des plans de maîtrise sanitaires visant à prévenir l'importation d'agents infectieux ou de plantes invasives et d'assurer le contrôle de leur application lors du retour en métropole de matériels revenant des opérations.

VÉTÉRIINAIRE SAPEUR-POMPIER

Majoritairement bénévoles, plus de 250 vétérinaires exercent en plus de leur activité principale cette fonction au sein d'un Service de santé et de secours médical des Sapeurs-pompiers. Leurs missions concernent des opérations de secours impliquant des animaux ou portent sur les chaînes alimentaires, la formation, l'aptitude des chiens des équipes de sauvetage-déblaiement, la formation, le conseil en hygiène et sécurité...

Ils sont particulièrement sollicités lors de secours d'urgence, lorsqu'un animal est en danger (animal coincé dans un trou, une paroi, un ravin, de la boue, une piscine, un incendie,...), ou menace la sécurité publique.

VÉTÉRIINAIRE BIOLOGISTE EN LABORATOIRE D'ANALYSES PRIVÉ

La biologie vétérinaire est une spécialité transversale qui vient confirmer ou préciser une hypothèse diagnostique. Ce métier consiste donc à assister et

à orienter les praticiens confrontés à une difficulté diagnostique en les aidant dans le choix des prélèvements biologiques à effectuer, en procédant à l'analyse des échantillons, puis en interprétant les résultats pour aboutir à un diagnostic ou à une contribution diagnostique.

Pour exercer ce métier, une excellente connaissance des mécanismes physio-pathologiques est requise pour chaque espèce.

Il n'existe actuellement qu'un seul type de formation de vétérinaire spécialiste en biologie : l'examen du Collège européen de pathologie clinique (ECVCP). Après le cursus général des études vétérinaires, le futur vétérinaire biologiste entreprend un internat d'un an suivi d'un résidanat de trois ans dans un établissement agréé par l'ECVCP au cours duquel l'activité est exclusivement dédiée au diagnostic en biologie.

Pour en savoir plus

Naviguez sur le site de l'Ordre national des vétérinaires, il est particulièrement clair et complet :

<https://www.veterinaire.fr>



AUTOUR DU CURSUS

Langues étrangères

Certificat de langues

Séjour Erasmus

Etudier à l'étranger

Stages

Stages

LE CLES

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES

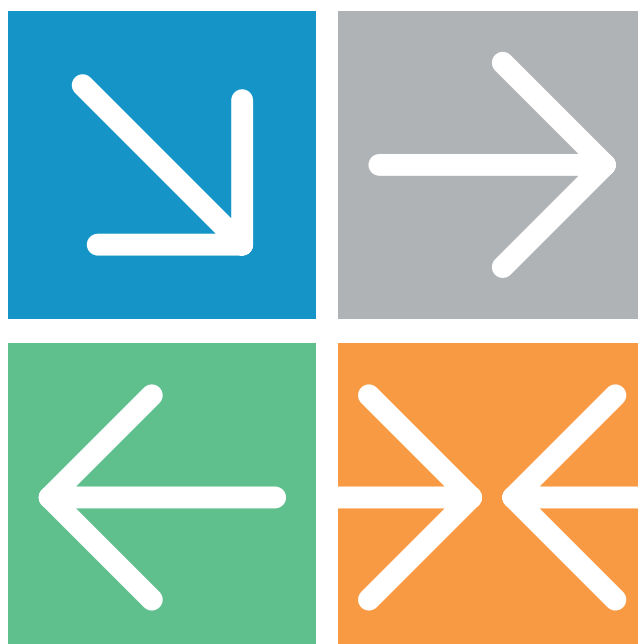
Le Certificat de compétences en langues pour l'enseignement supérieur a pour objectif de favoriser et valoriser la formation en langues des étudiants, principalement ceux inscrits dans des filières non spécialisées en langues.



Indépendant du diplôme de spécialité, le CLES lui sera joint afin de permettre la reconnaissance officielle de votre niveau en langues étrangères.

Les diplômés peuvent donc s'en servir dans leurs démarches d'insertion professionnelle, afin d'informer les recruteurs de leur niveau certifié en langues étrangères.

Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur



Pour tout savoir sur le CLES : www.certification-cles.fr

Le certificat CLES est proposé sur 3 niveaux en 9 langues : allemand, anglais, espagnol, italien, arabe, grec moderne, polonais, portugais, russe.

NIVEAU B1

S'insérer dans un milieu de vie à l'étranger :

- Gérer sa mobilité à l'étranger : réservation téléphonique d'hôtel, rédaction de courriel, commande dans un restaurant...

NIVEAU B2

Synthétiser l'information et présenter divers points de vue sur des thématiques dans le cadre d'une mise en situation concrète en lien avec le monde professionnel impliquant la résolution d'un problème et l'aboutissement à un compromis :

- Animer et participer à une réunion de travail, interagir, exprimer son point de vue et le défendre...

NIVEAU C1

Communiquer et prendre part à la vie scientifique ou professionnelle en rapport avec son domaine :

- Animer une manifestation professionnelle ou à caractère scientifique, enseigner, rédiger un compte rendu...

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Les épreuves du CLES sont réalisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste autour de la thématique retenue pour chaque niveau. Les tâches à accomplir sont ancrées dans des thématiques de société. Elles permettent d'évaluer des compétences transférables dans le monde professionnel.

Le candidat dispose d'un dossier documentaire composé de textes et de documents audiovisuels authentiques et d'un dossier de travail.

Il doit dégager les informations pertinentes dans les documents écrits et audiovisuels, en s'appuyant sur les questionnaires de compréhension afin d'accomplir des tâches réalistes :

- rédaction d'un texte, production d'un message vocal (niveau B1), d'une interaction orale (niveau B2) ou d'une présentation orale (niveau C1).

Pour y parvenir le candidat doit :

- intégrer la thématique du scénario,
- s'appropriier le contenu,
- traiter l'information (tri, sélection, hiérarchisation...),
- réorganiser les éléments d'information utiles à la réalisation des tâches de production finales.

Attention : toutes les tâches proposées sont liées entre elles. Les informations repérées lors des phases de compréhension

de l'écrit et de l'oral ont pour but d'alimenter les phases de productions écrites et orales.

NIVEAU C2I2E

Pour les futurs enseignants

Le C2i2e vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier :

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier
- les gestes pédagogiques liés aux TIC
- la recherche et l'utilisation de ressources
- le travail en équipe et en réseau
- les espaces numériques de travail
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

L'INSCRIPTION

Les centres organisent de façon autonome l'inscription des candidats à la certification.

Vous devez donc contacter directement un des 58 centres de passation du CLES afin de voir quand aura lieu la prochaine session dans la langue et le niveau que vous souhaitez valider.

PARTIR ÉTUDIER EN EUROPE

Au cours de votre cursus, vous pourrez partir étudier dans un établissement européen pour une période précise et ceci dans le cadre de votre propre parcours universitaire. C'est pourquoi le choix de l'UE de langue au début de votre parcours de licence est primordial puisqu'il conditionnera l'autorisation de partir étudier dans un autre pays européen.

Si vous voulez partir étudier dans une université européenne, renseignez-vous sur le programme Erasmus (lire pages suivantes) et auprès du service de votre université qui est dédié aux échanges de ce type. Il faut savoir qu'il y a entre les universités des accords qui peuvent porter sur un nombre très restreint d'échanges d'étudiants. C'est pourquoi vous devez préparer longtemps à l'avance cette démarche.



ERASMUS

L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

Erasmus est un programme développé par l'Union Européenne pour promouvoir la mobilité des étudiants et la coopération dans l'enseignement supérieur au sein des pays de l'Union Européenne. Il porte le nom du philosophe, théologien et humaniste Érasme de Rotterdam (1465-1536), adversaire infatigable du dogmatisme dans toutes les sphères de l'activité humaine. Érasme a vécu et travaillé dans plusieurs régions d'Europe, car seuls les contacts qu'il entretenait avec les autres pays lui apportaient les connaissances, les expériences et les idées qui constituaient l'objet de ses recherches.

Ce programme permet à un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur public d'effectuer une partie de son cursus dans un autre pays d'Europe, en étant assuré que les unités qu'il aura suivies dans cet autre établissement seront reconnues par son école d'origine.

En pratique, les séjours à l'étranger durent un semestre ou une année universitaire.

LE CURSUS ERASMUS

Le programme des cours suivis pendant le séjour à l'étranger est défini avant le départ entre l'étudiant, le responsable de la formation et le correspondant dans l'école hôte. Il donne lieu à l'établissement d'un contrat entre l'étudiant et les deux enseignants. L'étudiant est suivi par les enseignants des deux établissements pendant son séjour, et tous les problèmes éventuels (cours au niveau non adapté, cours supprimé...) sont réglés le plus vite possible.

Pour la poursuite du cursus pendant ces échanges, on utilise le système de transfert de crédits ECTS (European Credits Transfert System), dans d'autres cas, les unités obtenues à l'étranger sont transformées en équivalences avec des unités du cursus d'origine de l'étudiant. Dans tous les cas, le système utilisé pour le transfert des notes est précisé dans le contrat conclu entre l'étudiant et le responsable de formation.

Avant le départ, mais parfois aussi dans l'école hôte, des cours de langue sont dispensés aux étudiants Erasmus, la plupart du temps sans coût supplémentaire. Les horaires des cours de langue, et la façon dont ils seront financés sont connus précisément avant la date du départ.

Pour tout savoir sur les différents programmes Erasmus :

<https://generation.erasmusplus.fr>

LE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

UN INCONTOURNABLE

D'un point de vue strictement formel, le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion.

Plus concrètement, les stages sont une pièce importante dans l'édifice de votre formation :

- ils permettent d'appliquer des connaissances théoriques et pratiques dans un ou des métiers,
- ils aident à construire et affiner le projet personnel et professionnel,
- ils renforcent la motivation en donnant un aspect concret aux apprentissages,
- ils développent la connaissance de l'entreprise,
- ils enseignent l'importance du « savoir être » à côté des savoirs et savoir-faire.

L'APPORT DU STAGE... ET DU STAGIAIRE

En partant en stage, on passe en effet du système académique (examens, notes, coefficients, diplômes...) à un système professionnel (profil, compétences, potentiel, capacités, personnalité...). C'est une véritable expérience grâce à laquelle on découvre les exigences des entreprises, comme la rentabilité, la maîtrise des coûts, le respect des délais, la notion de faisabilité...

Pour les employeurs, si le stagiaire représente une charge et un investissement, il présente néanmoins un véritable intérêt : une problématique restée de côté, un « œil neuf » sur un mode de fonctionnement ou plus concrètement les nécessités de la mise en application d'une nouvelle réglementation ou du développement d'une procédure d'assurance qualité, sont autant

d'illustrations du besoin des entreprises de pouvoir compter sur des stagiaires.

LA CONVENTION DE STAGE

Document essentiel, la convention de stage doit être signée par les 3 parties en présence : le stagiaire, l'école et la structure d'accueil (l'entreprise). Elle a pour objet de clarifier les droits et devoirs de chacun et de protéger le stagiaire, notamment en cas d'accident du travail.

Les éléments qui doivent y figurer :

- la durée du stage, les horaires et les conditions de travail
- la nature de la mission
- la couverture sociale
- les aspects financiers (indemnités, frais de transports...)



Pour tout savoir sur le contexte réglementaire des stages étudiants en milieu professionnel, [cliquez ici](#).

LA VIE ÉTUDIANTE

Le CROUS

Le CROUS

La vie étudiante et les associations

La vie étudiante et les associations

La sécu étudiante

La sécu étudiante

LE CROUS

LES ŒUVRES SOCIALES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ne dépend pas de l'école vétérinaire mais du ministère de l'Éducation nationale et/ou de l'Enseignement supérieur. C'est donc un autre interlocuteur de votre vie étudiante, et non le moindre.

En général, on connaît principalement le CROUS pour une chose : c'est lui qui instruit les dossiers sociaux des étudiants, c'est à dire les demandes de bourse et de logement. Mais c'est un établissement public qui a plusieurs missions auprès des étudiants :

- l'aide sociale,
- l'accueil des étudiants internationaux,
- la gestion des logements pour les étudiants,
- la restauration universitaire,
- la vie culturelle étudiante.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La fonction du CROUS dans l'accompagnement social des étudiants prend plusieurs formes. Il y a bien sûr les bourses étudiantes, qui sont des aides financières mensuelles versées à l'étudiant pendant 10 mois (de septembre à juin), et les logements universitaires, qui vont de la chambre à l'appartement, en fonction de la situation des étudiants.

Mais il faut aussi savoir que des assistant(e)s du service social du CROUS sont à la disposition des étudiants, avec plusieurs domaines d'interventions :

- l'accueil et l'écoute en cas de difficulté (personnelle, familiale, psychologique, médicale...),
- l'accompagnement dans les démarches et dans la recherche de solutions,
- l'information sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale...),
- l'orientation vers tous les services spécialisés,
- l'aide à la constitution de dossiers de demandes d'aides financières.

Les assistant(e)s du service social du CROUS sont tenu(e)s au secret professionnel, il ne faut donc pas hésiter à frapper à leur porte si vous êtes dans la détresse ou que vous avez besoin d'aide.

LA REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CROUS est présidé par le Recteur de l'académie mais il faut savoir qu'il est assisté dans cette fonction par un vice-président étudiant élu par les membres du conseil d'administration. En effet, 7 représentants des étudiants sont élus tous les deux ans pour siéger à son conseil d'administration... Et le prochain peut très bien être vous !

Si cette aventure vous intéresse, sachez que la plupart des associations étudiantes proposent des listes de candidats et que les volontaires sont activement recherchés, car s'il s'agit d'une mission passionnante, c'est aussi une fonction bénévole.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

ANIMATRICES DE LA VIE ÉTUDIANTE

Être étudiant serait bien triste si cela se résumait au train-train « amphi, préparation des TD, un suppo et au dodo ». En effet, la vie d'étudiant peut être riche en découverte et forte en rencontres si on le souhaite ; il suffit de sortir de sa chambre ou de son studio et d'aller à la rencontre des autres. Pour cela, un grand nombre d'associations existe sur le campus.



Très tôt, les
étudiants
ont su

s'organiser et s'associer pour mener des projets, se défendre, animer la vie étudiante et apporter des services... C'est d'ailleurs ainsi que les étudiants ont pu obtenir beaucoup d'avancées, que ce soit en matière de santé, de d'accompagnement social ou de conditions de vie et d'études (par compensation avec une autre matière).



QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE ?

L'association, tel que la loi 1901 l'a instituée, a tout de suite été exploitée par les étudiants comme moyen d'action et comme cadre légal pour agir dans la vie de la cité et dans la vie des campus. Ainsi, on dénombre aujourd'hui près de 8 000 associations étudiantes sur les campus de France !

L'association étudiante est avant tout un outil au service des étudiants. Elle leur permet d'exprimer leurs volontés, leurs initiatives et leurs projets. C'est pourquoi on trouve toutes sortes d'associations porteuses d'activités diverses et variées : bureaux des étudiants, associations sportives, clubs artistiques, fédérations culturelles, syndicats étudiants, organisations caritatives...

LES MISSIONS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les missions des associations étudiantes sont souvent multiples mais on peut citer plusieurs objectifs communs à nombre d'entre elles :

• Animer la vie étudiante

Beaucoup d'associations ont pour but de faire vivre le campus autour d'événements multiples tels que des tournois sportifs, l'organisation de soirées, de sorties ou de moments de cohésion (week-end d'intégration, cérémonie de remise des diplômes), la mise en place de forums des métiers ou d'expos photos... Les options sont infinies et les seules limites sont l'imagination et la bonne volonté !

Car la fac ne se résume pas à un lieu d'étude : une association est la structure idéale pour mener un projet qui vous tient à cœur et l'occasion de transformer une simple idée (voire un rêve) en un événement rassemblant des dizaines ou des centaines d'étudiants.

• Représenter les étudiants

Chaque établissement est régi par un ou des conseils qui décident de ses orientations. Dans chacun de ces organes, la participation étudiante – via les élus étudiants – est importante aussi bien pour éclairer ou peser sur certaines décisions que pour transmettre la vision ou les besoins des étudiants auprès des autres acteurs de l'établissement.

Les associations étudiantes sont donc souvent soucieuses de porter la voix des étudiants dans ces différents conseils et présentent pour cela des listes lors des élections. Si vous avez déjà été délégué de classe, c'est un peu pareil, mais en plus grand ! Vous pouvez donc vous intéresser à la représentation étudiante... et pourquoi pas devenir le candidat de votre asso !

En tout cas, il est important de voter durant les élections à ces conseils, car les étudiants doivent être acteurs de l'enseignement supérieur. Beaucoup se plaignent souvent de ne pas être entendus... mais les bulletins de vote servent à donner de la légitimité à vos représentants !

• Proposer des services aux étudiants

Une association peut mettre à disposition les photocopies de cours, les annales d'examen, du matériel sportif, des livres d'occasion... mais aussi vendre boissons et nourriture ou proposer un lieu de détente et de travail, en fonction des locaux dont elle dispose.

• Informer les étudiants

Les bénévoles des associations du campus sont avant tout des étudiants ; ils ont donc rencontrés les mêmes problèmes que les autres et se sont posés les mêmes questions que vous.

Ce sont donc des étudiants auprès desquels vous pourrez trouver (la plupart du temps) les informations dont vous avez besoin. Et dans le cas où ils ne sont pas en mesure de répondre, ils sauront au moins vous diriger vers les personnes compétentes pour le faire.

• Former les étudiants volontaires

Gérer une association, intervenir en conseil, organiser un événement... Cela s'improvise rarement ! La formation des bénévoles, des dirigeants et des élus se fait souvent lors de séminaires qui durent le temps d'un week-end (ou de congrès beaucoup plus festifs) et d'autres événements organisés par les fédérations de villes et associations de filière.

LES PRINCIPES DES ASSOS ÉTUDIANTES

L'association étudiante est avant tout un espace de vie commune, une mini-société animée par des bénévoles. Elle porte en elle des principes et des valeurs inhérents à la démarche associative. Ces principes partagés par les associations étudiantes sont simples : l'ouverture, la tolérance, la responsabilité, le bénévolat, le dynamisme, l'humanisme, le dialogue, le refus de tout extrémisme...

D'une manière générale (et sauf les « syndicats étudiants », même si l'appellation prête à débat), une association étudiante est pluraliste et totalement indépendante vis-à-vis des différents groupes politiques. Elle s'interdit toute orientation partisane et vise toujours à regrouper les étudiants par-delà les clivages religieux ou politiques.

COMMENT FONCTIONNE UNE ASSOCIATION ?

Les principes de fonctionnement d'une association sont inscrits dans la loi 1901 et surtout, dans les statuts de l'association (que vous pouvez consulter en préfecture ou que vous pouvez demander aux étudiants qui composent ladite asso). Ces derniers fixent ses règles de fonctionnement, ses objectifs, ses moyens...

Pour devenir membre d'une association, vous devez remplir une fiche d'adhésion et payer une cotisation annuelle. Son montant est variable mais la somme est généralement modique (entre 1 et 5 €).

Une fois membre de l'association, vous votez pour en élire les représentants, vous pouvez participer aux réunions et au fonctionnement de la vie de l'asso, et vous pouvez même être candidat pour prendre des responsabilités officielles. Bien sûr, le niveau de votre engagement dépend de vous, de votre motivation et de votre disponibilité.

L'association se compose toujours d'une assemblée générale (AG) qui se réunit une ou plusieurs fois par an et qui est composée de l'ensemble des membres de l'association. Une fois par an, elle vote le bilan moral et financier de l'année écoulée, fixe les orientations et projets pour l'année suivante.

Souvent, une association comprend également un conseil d'administration (CA). Celui-ci est composé par des membres actifs élus par l'AG, gère de près le fonctionnement de l'asso et se réunit assez régulièrement (environ tous les mois).

Enfin, l'association se compose systématiquement d'un bureau élu par l'AG qui comprend au minimum un président, un trésorier et un secrétaire (ils sont responsables juridiques de l'association). Des vice-présidents, des adjoints et des chargés de mission peuvent aussi aider à former le bureau de l'association.

Les décisions, projets, budgets... qui sont décidés au sein d'une association sont toujours validés par un vote. Le tout est consigné dans des procès-verbaux (PV) afin de garantir une trace officielle des décisions prises.



LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

Avant tout, l'association a besoin de bénévoles pour la gérer au quotidien, mener les projets, prendre les responsabilités... Bref, la faire vivre. C'est pourquoi tous les étudiants sont sollicités pour participer, chacun à sa manière, à la vie de l'association.

Côté financier, l'association peut s'appuyer sur différentes ressources : les cotisations des membres, les recettes des manifestations bénéficiaires, les subventions institutionnelles et privées, les dons... L'association ne fait pas de profit. Elle réinvestit la totalité de l'argent dans de nouveaux projets et dans son fonctionnement. Ses comptes sont d'ailleurs présentés et votés chaque année à l'occasion de l'AG et peuvent être consultés à tout moment par les membres de l'association.

Comprendre, s'investir et entreprendre

La vie d'une association ne tient qu'à l'engagement que les étudiants lui donnent. Il faut donc être curieux du monde qui vous entoure et essayer de comprendre comment fonctionne votre école, car c'est le lieu où vous allez peut-être passer les meilleurs moments de votre vie. N'hésitez pas à vous investir et à entreprendre des projets, car s'il y a un temps et un lieu où rien n'est impossible, nul doute que c'est pendant vos années étudiantes.

LA MUTUELLE POUR LES ÉTUDIANTS

LE PARTENAIRE SANTÉ & ASSURANCES

En tant qu'étudiant, vous être couvert par le régime général de sécurité sociale. Mais cela ne vous dispense pas de prendre auprès d'une mutuelle une assurance santé afin d'être mieux remboursé pour faire face à vos frais médicaux. Mutuelle qui peut vous apporter bien d'autres services, en particulier pour vous assurer en matière de responsabilité civile, de séjour à l'étranger ou assurer votre logement.



Attention : il ne faut pas confondre la Sécurité sociale et la [complémentaire santé](#), qui sont deux prestations différentes :

- la première relève du régime général : elle assure des remboursements partiels (à hauteur de 70 % des frais médicaux),
- la seconde est optionnelle ; à partir d'une quinzaine d'euros par mois, propose des remboursements supplémentaires en fonction des options choisies (et souvent plus avantageuses que les complémentaires parentales).

Il est utile de bien se renseigner sur les taux de prise en charge de l'assurance maladie (la Sécu), car on a souvent des surprises lorsque l'on engage des soins coûteux (lunettes, dentition...).

La mutuelle prend en charge la différence entre ce que votre soin vous a réellement coûté, et ce que vous rembourse la sécu. Parce qu'il y a parfois de gros écarts, prendre une mutuelle complémentaire n'est pas un coût, mais plutôt un bon investissement !

S'ASSURER POUR LA VIE DE TOUS LES JOURS

Pour moins de 20 euros par an, vous pouvez [souscrire des garanties](#) telles que la responsabilité civile (obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur), une protection individuelle accident, une assurance perte/vol de papiers, ou encore des assurances contre l'utilisation frauduleuse de votre portable, des services de coaching administratif et financier et bien d'autres encore.

Si vous êtes autonome avec votre propre chez vous, un logement étudiant, ça s'assure ! Comment s'y retrouver dans la multitude des offres proposées par les mutuelles et les compagnies d'assurance ? [Yvon Assur'logement](#) est une des formules les plus attractives du marché.

A partir de 29 euros par an, elle couvre les grands classiques : responsabilité civile, incendie/explosion dégâts des eaux, catastrophes naturelles, dommages électriques, et encore bien d'autres désagréments.

Enfin, partir étudier à l'étranger nécessite une [assurance internationale](#). Et là encore, c'est votre mutuelle qui fera le job !